La Calédonie AGRICOLE

LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

500 F

N°139 • Décembre 2013

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Partenaire d'un ***développement*** *agricole* ***durable***

Elevage

Le Parasitisme interne en élevage bovin

Exportation

Certification HACCP > p.6

PORTRAIT

Daniel Eysseric, maraîcher à La Foa > p32

Agri-tourisme La Cotonnière, ferme de chasse

sommaire

4 > Brèves et revue de presse

6 > Filière végétale
- Certification HACCP, qu'est ce que c'est ?
- Interview, Sandro Cargnelli FCTE
- La banane, le fruit en or du pacifique
- Un réseau d'échange de semences à Biocalédonia

16 > Filière élevage
- Le parasitisme interne en élevage bovin
- Le choix d'un bon taureau
- Fortes avancées pour la charte bovine

26 > Technique
- Comment choisir son appareil de traitement ?

28 > Juridique
- La médiation, une aide à la résolution des conflits

30 > Organisation professionnelle
- Le GAPCE, une structure qui évolue

32 > Mieux connaître les agriculteurs
- Daniel Eysseric, maraîcher à La Foa

34 > Agriculture durable
- Le comité Territorial pour la maîtrise de l'énergie
- Le vétivier : «une technologie verte pour tous»

41 > Machinisme agricole
- Le pulvérisateur à train de disques

42 > Formation
- Les formations machinisme agricole
- Fiche métier : Porcher

44 > Agri-tourisme
- La Cotonière, ferme de chasse

46 > Petites annonces

La Calédonie AGRICOLE
N°139 • Décembre 2013

La Calédonie Agricole est une publication de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, BP 111 - 98845 Nouméa cedex, tél. 24 31 60 - Fax : 28 45 87. Directeur de publication : Gérard Pasco. Directeur de rédaction : Yannick Couete. Rédacteur en chef : Pierre Ardorino, Sophie Golfier. Rédacteurs : Yoann Kerhouas, Vincent Galibert, Philippe Caplong, Bernard Angonin, Laura Henry Fanny Contensou, Clément Gandet, Pierre Ardorino, Julie Deffieux. Photos : S.Dambrun, Pierre Ardorino. Réalisation : International Concept Pacifique, tél. 24 35 20. Régie publicitaire : Agence Calédonienne de Publications, tél. 24 35 20. ISSN : 1257 - 0397. La Calédonie Agricole est tiré à 3500 exemplaires sur les presses de Artypo.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE-CALÉDONIE

édito

Le mot du président

Comme vous le savez, un travail de fond est engagé sur la structuration et l'organisation de la filière fruits et légumes en associant tous les acteurs de cette filière et le gouvernement de la Nouvelle Calédonie. Je suis particulièrement satisfait que le projet de création d'une véritable interprofession ait été validé. Un travail vient par ailleurs d'être initié pour étendre les accords interprofessionnels aux choux, carottes et éventuellement aux tomates, à l'instar de ce qui a été mené sur les oignons ces deux dernières années.

Le texte sur la mise en place de la Taxe Générale sur les Activités (TGA) devrait être voté par le Congrès de la Nouvelle Calédonie avant la fin de l'année, pour une application au 1er juillet 2014. Bien entendu, un dispositif d'information sur les modalités d'application sera mis en place. La Chambre d'agriculture a été désignée par la Nouvelle-Calédonie pour relayer l'information et coordonner un accompagnement spécifique auprès des agriculteurs sur ce sujet.

Autre sujet sensible, la formation professionnelle. Un travail est actuellement mené pour améliorer l'efficacité des dispositifs de formation professionnelle agricole pour mieux accompagner les travailleurs dans leur activité. Il s'agit de mutualiser autant que possible les infrastructures et les dispositifs entre partenaires et opérateurs de la formation. C'est dans cet état d'esprit que les partenaires réunis sur le site agricole de Saint-Louis au Mont Dore (DDR, l'IAC et le CFPPA Sud), ont donné leur accord pour accueillir les apprentis agricoles et les formations techniques dispensées par la Chambre d'agriculture, dès février 2014.

A l'heure où j'écris ces lignes, j'ai une pensée toute particulière pour les éleveurs bovins, notamment ceux du Nord qui subissent plus durement l'actuelle sécheresse. Le dispositif APICAN vient d'être déclenché avec une série d'aides toujours précieuses, en attendant un retour des pluies.

En cette fin d'année, avec mon équipe et l'ensemble des élus, nous souhaitons à l'ensemble des agriculteurs de notre pays de joyeuses fêtes de fin d'année.

Gérard Pasco,
Président de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie

En bref...

HOMMAGES

RENÉ BARBIER

Maraîcher et éleveur, il a été très impliqué dans la Chambre d'agriculture et comme Président de la Foire agricole de Bourail.

JEAN-GABRIEL FONG

Décédé à l'âge de 26 ans, c'est une très grosse perte pour la famille FONG mais aussi pour l'agriculture. Il avait repris avec son frère l'exploitation familiale.

Le président, les élus et les collaborateurs de la Chambre d'agriculture adressent leurs sincères condoléances aux familles Barbier et Fong.

COMITÉ

IFOAM

Suite au dernier Comité des Systèmes participatifs de garantie de l'IFOAM (Fédération Internationale des Mouvements en Agriculture Biologique) qui a eu lieu en mai dernier, deux initiatives SPG ont reçu la reconnaissance officielle de l'IFOAM : l'Association Bio -Calédonia , en Nouvelle-Calédonie et Nature et Progrès ,France, ce qui emmène le nombre de SPG reconnus par l'IFOAM à 9 au niveau mondial. Tous deux sont maintenant habilités à utiliser le logo IFOAM PGS, qui peut être utilisé sur leurs supports de communication (mais pas sur les produits).

La commission SPG de l'iFOAM est constituée de 6 membres : Eva Torremocha (Espagne), Alice Varon(USA), Chris May (Nouvelle-Zélande), Mathew John (Inde), Janet Villanueva (Pérou), Marc Lewis (Afrique du Sud).

Pour plus d'informations sur le SPG BIO CALEDONIA : www.biocaledonia.nc

PROVINCE NORD

PLAN CLIMAT ENERGIE

Le 15 novembre, la province Nord a présenté à l'ensemble des partenaires son plan climat énergie. Les deux objectifs sont l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'anticipation des changements climatiques. Cette rencontre a permis de présenter le pré-diagnostique et de travailler ensemble autour des enjeux et des actions à mener.

GDS-V

MILDIOU, COMITE DE PILOTAGE

Le dernier Copil du Groupement de Défense Sanitaire du Végétal (GDS-V) sur le Mildiou s'est tenu le 18 octobre. Il a réuni l'ensemble des partenaires, afin de définir une stratégie à court terme de gestion de la lutte contre le mildiou. Elle se traduit notamment par la mise en place d'un accompagnement technique pour la campagne 2014 : surveillance, prophylaxie, disponibilité de produits phytosanitaires…

COMMISSION

SECHERESSE

Sécheresse et prolongation des températures fraîches ont mis à mal la production fourragère, notamment en province Nord. Lors de la commission sécheresse du 22 novembre, une procédure sécheresse a été mise en œuvre sur la base de ce qui avait déjà été déclenché en 2010 :

- Aide à l'achat d'aliment sécheresse : 50% du prix d'achat (sur base estimée de 50 à 65 F CFP /kg) et participation forfaitaire au transport à hauteur de 40 F/tonne/km.
- Aide à l'achat de fourrage (5 500 F CFP par balle ronde de 250 kg, 4 000 F CFP pour grosse balle rectangulaire 200 kg, 400 F pour bottes de 12,5 kg).
- Aide à l'irrigation : 30 000 F CFP/ha pour parcelles destinées à la récolte

Pour le montage des dossiers sécheresse, contactez les personnes ci dessous

Zone	*Antenne Province*	*Interlocuteur*	*Téléphone*
KOUMAC, POUM, KAALA GOMEN	KOUMAC	Secrétariat	47 84 10
POUEMBOUT, KONE, VOH, POYA Nord	POUEMBOUT	Pascal TOMBOE	47 73 00
OUEGOA	OUEGOUA	Erika AZZARO	42 48 45
NORD EST	POINDIMIE	Glen SAUTRON	42 72 52
SUD EST	CANALA	Pascal LEVY	42 31 07
BOURAIL, POYA Sud, MOINDOU Nord	BOURAIL	Secrétariat	44 13 27
MOINDOU Sud, LA FOA, BOULOUPARIS Nord,	LA FOA	Secrétariat	44 31 53
PAITA, DUMBEA, TONTOUTA...	PORT LA-GUERRE	Secrétariat	35 31 15

SIGNES DE QUALITE

NOUVELLE STRUCTURE

Le syndicat qui porte la démarche du signe de qualité Agriculture Responsable (ODG AR) va fusionner avec le groupement de Défense des Cultures Sous Abris (GDCSA). La nouvelle structure en cours de création devrait être opérationnelle à compter du 1er janvier 2014 et s'appellera Réseau Professionnel pour une Agriculture Innovante et Responsable (REPAIR).

INTERPROFESSION

FRUITS & LEGUMES

Face à la protestation des professionnels de la filière Fruits & Légumes (producteurs, colporteurs et grossistes) concernant les accords signés dans le cadre du protocole d'accord «Vie chère», le Gouvernement a reçu le 29 octobre 2013 des représentants de ces professionnels, et notamment la Chambre d'agriculture. Il en est ressorti que les accords interprofessionnels « oignons » seraient étendus aux carottes, choux et probablement tomates, que la Commission Flux et Cotations (CFC) fonctionnerait sur le même principe pour réguler les importations et que la création d'une véritable interprofession Fruits et Légumes s'avérait nécessaire.

ENVIRONNEMENT

GENIE VEGETAL

Le mois dernier, la province Sud a fait venir une expert métropolitain pour travailler sur différentes techniques pour la protection des berges. Des ateliers réunissant plusieurs acteurs (bureau d'étude, maître d'œuvre, institutions…) ont permis d'échanger sur les différentes solutions possibles à mettre en place. La protection des berges est un enjeu majeur pour protéger les cours d'eau, lutter contre l'érosion et les inondations.

GDS-A

MISSION IDENTIFICATION BOVINE

L'équipe du GDS-A s'est fortement mobilisée autour des questions de l'identification bovine et de la maitrise sanitaire des maladies impactant la reproduction depuis plusieurs mois. Dans la continuité du travail accompli ces 3 dernières années, une mission conjointe CANC/SESER (DAVAR) s'est déroulée en métropole du 21 septembre 6 octobre 2013. De nombreuses rencontres (Institut de l'élevage, fédération nationale des GDS…) ont permis d'échanger sur la traçabilité dans la filière bovine, le développement d'application informatique pour faciliter la gestion des troupeaux et améliorer le suivi technique des exploitations, développement d'outil informatique pour améliorer le suivi sanitaire du cheptel. Rencontre également de Chambre d'agriculture et de GDS pour échanger sur les procédures de travail et le calibrage des moyens humains et techniques. Pour clôturer, la mission s'est rendue au Sommet de l'Elevage à Clermont Ferrand.

FILIERE PORCINE

AUDIT, LES RÉSULTATS

La mission d'audit de la filière porcine commandée par l'ERPA et l'OCEF, et réalisée par le directeur de l'Institut du Porc (IFIP) du 21 au 30 octobre, s'est achevée le jeudi 31 octobre par une restitution auprès des acteurs de la filière. Parmi ce qu'il faut retenir :

- La filière a un avenir sur le territoire
- Le nombre d'exploitations est amené à diminuer, mais il devrait se stabiliser autour de 20 exploitations familiales, garantissant un revenu à l'éleveur ;
- Il est nécessaire de mener un important travail d'organisation de la filière qui sera à définir, basé sur l'exemple de la dynamique du Nord (organisation de producteurs) et d'une évolution de l'OCEF (libéralisation : pratique commerciale, contractualisation) ;
- Une réflexion sur la mise en place d'une « charte » pour la filière Porcine est nécessaire.

Publication

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

Le deuxième numéro du Bulletin de santé du végétal (BSV) est disponible. Il permet d'obtenir de l'information technique sur la défense des cultures de la filière végétale.

Au sommaire de ce deuxième numéro :

- Relevés météorologiques ;
- Réseau de parcelles fixes ;
- Cultures fruitières : Mouche des fruits, Punaise de l'avocat, Bunchy Top ;
- Tubercules : Anthracnose de l'igname ;
- Maraîchage : TYLCV sur tomate, thrips en maraîchage ;
- Observations ponctuelles et informations diverses.

Vous pouvez le consultez sur le site de la Chambre d'agriculture.

GUIDE PHYTOSANITAIRE

Vendredi 8 novembre, la Chambre d'agriculture a organisé une présentation du premier guide phytosanitaire de Nouvelle-Calédonie en présence du président du Gouvernement Mr Harold Martin. Cet évènement a permis de réunir l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration du guide avec l'équipe du GDS-V qui a travaillé durant un an et demi pour créer cet outil à destination des agriculteurs.

La Chambre d'agriculture tient à remercier tous ces partenaires, le SIVAP, les trois provinces, BioCalédonia, GDCSA, IAC, SMIT, DTE, CFPPA, et plus particulièrement l'APICAN sans qui ce guide n'aurait jamais vu le jour.

Le guide phytosanitaire est disponible gratuitement pour les agriculteurs et partenaires dans toutes les antennes de la Chambre d'agriculture (Poindimié, Pouembout, Koumac, Lifou, Maré, Bourail, dock des engrais et à Nouméa).

La certification HACCP, qu'est-ce que c'est ?

La méthode HACCP est un outil indispensable aujourd'hui, aussi bien pour des raisons sanitaires que réglementaires. L'établissement d'une méthode HACCP est capitale pour garantir des conditions sanitaires correctes.

HACCP est un sigle anglais signifiant « Hazard Analysis Critical Control Point ». L'équivalent français est : Analyse des Dangers et Contrôle des Points Critiques pour leur Maîtrise.

Les origines de la méthode HACCP

Tout a commencé dans les années 60, aux Etats Unis, lorsque la NASA et l'armée envisagent d'envoyer des hommes dans l'espace. Il fallait alors pouvoir garantir la sécurité des aliments des astronautes sans avoir pour autant à détruire les produits pour les analyser. Les autorités demandent alors à une entreprise, la société Pillsbury, de développer un outil permettant d'assurer des produits sûrs. Cet outil a été la première ébauche de la méthode HACCP, créé par Mr Bauman, qui est depuis reconnu comme le père de l'HACCP.

Le développement de la méthode HACCP

Après le succès remporté par l'HACCP lors des vols spatiaux, plusieurs études se basant sur ce nouveau concept sont publiées parallèlement par des institutions pourtant différentes.

Tout d'abord, la FDA (Food and Drugs Administration) intègre la démarche HACCP à ses recommandations pour l'industrie de la conserve. Puis le NACMCF (National Advisory Commitee on Microbiological Critera for Foods'appuie) publie un rapport sur l'HACCP en 1989 sur ces recommandations et expérimentations. C'est ensuite l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) qui publie plusieurs rapports intégrant l'HACCP. Elle demande à l'ICMSF (International Commission for the Microbiological Safety of Food), groupe d'une cinquantaine d'experts internationaux en microbiologie alimentaire, de travailler sur l'HACCP. Le résultat de ce travail est un ouvrage collectif publié en 1988, dont certains points furent repris par le NACMCF, et rapporté lors d'une réunion des membres de la Commision du Codex Alimentarius.
Il faut rappeler que pendant cette période de développement de l'HACCP, une institution internationale a pris de plus en plus d'importance dans la réglementation relative à l'hygiène des aliments. Il s'agit de la commission du Codex Alimentarius, issue d'un programme mixte de la FAO (Food and Agriculture Organization) et de l'OMS, dont le rôle est d'établir des normes et des lignes directrices internationales pour les aliments.

Une référence en matière de sécurité alimentaire

L'un des points forts pour la méthode HACCP, est son intégration totale dans le Codex Alimentarius en 1993 avec la création de l'appendice Système d'analyse des risques - points critiques pour leur maîtrise (HACCP) et directives concernant son application, au Code d'usages international recommandé - principes généraux d'hygiène alimentaire.
Ce texte est la synthèse des précédents travaux tentant de redéfinir les principes de l'HACCP, les méthodes d'analyse et de classification des dangers, les moyens par lesquels ces prin-

Tri de courgettes pour l'export à la plateforme de normalisation des végétaux aux frontières (PNVF) de Tontouta, gérée par la Chambre d'agriculture.

cipes et méthodes peuvent être appliqués à la production d'un aliment donné.

La reconnaissance ultime de l'HACCP comme méthode référence arrivera lors de la signature des Accords SPS, annexés aux accords de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) de 1994, dans lesquels l'HACCP est la méthode de référence pour des litiges internationaux.

L'HACCP, un outil de gestion

L'HACCP est avant tout une méthode, un outil de travail, mais n'est pas une norme. De plus, du fait que le principe de l'amélioration continue ait été inclu dans la méthode l'HACCP peut être défini comme étant un système de gestion.

L'HACCP c'est donc un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments.

Basée sur 7 principes, la mise en place de l'HACCP se fait en suivant une séquence logique de 12 étapes, dont l'analyse des dangers et la détermination des points critiques pour leur maîtrise.

L'HACCP s'intéresse aux 3 classes de dangers pour l'hygiène des aliments :

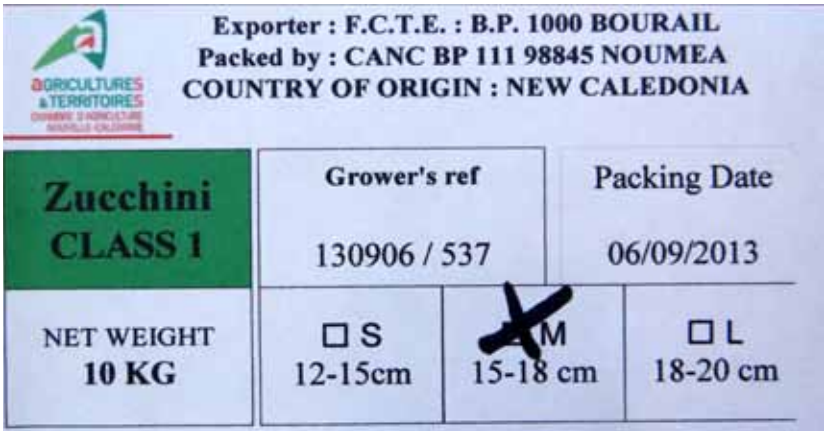

- les dangers biologiques (virus, bactéries...);
- les dangers chimiques (pesticides, additifs...);
- les dangers physiques (bois, verre...).

L'HACCP est une méthode qui repose sur 7 principes :

- Procéder à une analyse des dangers;
- Déterminer les points critiques pour la maîtrise;
- Fixer le ou les seuil(s) critiques(s).
- Mettre en place un système de surveillance permettant de maîtriser les points critiques;
- Déterminer les mesures correctives à prendre lorsque la surveillance révèle qu'un point critique donné n'est pas maîtrisé;
- Appliquer des procédures de vérification afin de confirmer que le système HACCP fonctionne efficacement;
- Constituer un dossier dans lequel figureront toutes les procédures et tous les relevés concernant ces principes et leur mise en application.

Ainsi, un professionnel peut faire certifier son système de gestion de la sécurité des aliments basé sur l'application des principes de l'HACCP. C'est une méthode reconnue et décrite par une organisation internationale, la commission du Codex Alimentarius.

Interview
Sandro Cargnelli - FCTE

La Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières ainsi que le centre de tri du squash à La Foa, ont obtenu conjointement la certification HACCP en octobre 2013. C'est un travail collégial entre la société exportatrice France Calédonie Tropic Export et la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie qui a permis d'aboutir à des méthodes de contrôle et de garanties sanitaires reconnues internationalement.

Qu'est-ce qui est à l'origine de la volonté d'obtenir une certification HACCP pour le centre de tri de squash de La Foa et la Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières (PNVF) de Tontouta ?
Sandro Cargnelli : C'est simplement la pression constante et croissante des importateurs néo-zélandais qui ont de plus en plus de mal à vendre nos produits dans les supermarchés. Pour pouvoir continuer d'exporter, il fallait que nous ayons cette certification. Sans cette certification, nous nous faisons tout doucement exclure des marchés de Nouvelle-Zélande surtout, mais également du Japon.

Qui vous a accompagné dans cette démarche de certification HACCP ?
S.C. : C'est surtout la société néo-zélandaise Agrichain NZ, notamment Anne-Marie Arts, qui nous a accompagné. Etant donné qu'ils connaissent bien tous les acteurs (importateurs et distributeurs) en Nouvelle-Zélande, ils nous ont bien renseignés sur les exigences nécessaires et nous ont rassurés sur nos façons de travailler qui étaient bien compatibles avec ce qui était demandé par les auditeurs néo-zélandais.

Pour les agriculteurs, quels sont les avantages et contraintes qu'apportent les nouvelles exigences liées à la certification HACCP des plateformes export de La Foa et de Tontouta ?
S.C. : Cela apporte des débouchés nouveaux pour les agriculteurs désireux de faire des productions destinées à l'exportation. Les méthodes de travail HACCP, qui sont maintenant imposées, permettent d'améliorer le fonctionnement quotidien et la résolution des problèmes qui peuvent arriver au centre de tri du squash et à la PNVF. Ces améliorations apportent un bénéfice à tous les acteurs de la filière export. Hormis les quelques efforts à faire en terme de traçabilité, il n'y a pas de nouvelles contraintes puisque les agriculteurs travaillaient déjà très correctement et ont toujours été bien accompagnés.

Vis-à-vis des perspectives à court/moyen terme, est-ce que l'obtention des certifications HACCP va permettre à la France Calédonie Tropic Export (FCTE) d'exporter de nouveaux produits testés par le passé ou de nouvelles productions ?
S.G. : Ce ne sont pas les certifications HACCP qui vont spécifiquement permettre d'exporter de nouveaux produits. L'absence de certification ne nous empêchait pas d'exporter mais nous limitait de plus en plus sur les marchés exports.

Peut-on espérer une augmentation des volumes de productions, du fait de l'ouverture de nouveaux débouchés ?
S.G. : Cela est trop prématuré pour l'affirmer, ce n'est pas garanti mais nous y travaillons.

Au niveau du calendrier de suivi de la certification HACCP, quelles sont les prochaines échéances ?
S.G. : On aura un audit externe tous les ans qui sera précédé d'un audit interne pour corriger les éventuels écarts, s'il y en a. Nous sommes donc rentrés dans un processus régulier d'amélioration continue.

Quels sont les partenaires techniques et financiers locaux qui ont accompagné cette certification ?
S.G. L'ERPA nous a accompagné financièrement, et la Chambre d'agriculture a travaillé techniquement à l'élaboration des manuels HACCP et à leur mise en pratique, notamment sur le site de la PNVF.

La banane, le fruit en or du Pacifique ?

Alors que les défis à relever pour nourrir la planète en 2050 sont au cœur des débats internationaux, Valérie Kagy, chercheuse en physiologie végétale à l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC) a proposé une conférence autour des bananiers, la culture fruitière la plus importante dans le monde. Cette conférence intitulée « La banane : le fruit en or du Pacifique ? » s'est déroulée le jeudi 31 octobre 2013 à l'auditorium de l'IRD.

Outre l'histoire océanienne de cette plante voyageuse et l'importance culturelle de la banane en Mélanésie, Valérie Kagy a également présenté, lors de sa conférence, les atouts scientifiques et socio-économiques des bananiers locaux alors que ses recherches ont montré une véritable originalité génétique dans les variétés néo-calédoniennes. Une aubaine, car face aux maladies, aux ravageurs et au changement climatique qui menacent le commerce mondial de la banane, la sélection de variétés plus robustes fait partie des pistes privilégiées pour continuer à produire ce fruit durablement.

Le fruit le plus consommé

Avec 106 millions de tonnes de fruits produits chaque année dans le monde, la banane est le fruit le plus consommé par les populations humaines et constitue, à l'échelle de la planète, une source de sécurité alimentaire pour un demi-milliard de personnes. Enjeu économique colossal, le commerce mondial de la banane est estimé à 14 millions de tonnes et pèse 4,9 milliards de dollars. En 2010, la Nouvelle-Calédonie a produit 7 000 tonnes de bananes, dont 6 000 tonnes ont été produites en tribu*.

Une diversité menacée

Le bananier est originaire d'Asie du Sud-est et se trouve encore présent à l'état sauvage aux Philippines, en Papouasie Nouvelle-Guinée et en Indonésie. C'est l'une des plantes les plus anciennement domestiquée par l'homme qui, au gré des colonisations de nouvelles terres, l'a disséminé dans toutes les régions inter tropicales et subtropicales humides. Aujourd'hui, le groupe de bananiers le plus répandu dans le monde (genre Musa), comprend 180 espèces sauvages et plus d'un millier de variétés de bananes dites « dessert » ou « à cuire ». Cependant, le commerce mondial est dominé par la culture quasi exclusive d'une seule variété, la banane Cavendish, et son système de culture intensif se trouve actuellement fragilisé par une multitude de fléaux (maladies, ravageurs, perturbations climatique). Face à des stratégies de lutte chimique qui montrent leurs limites (toxicité pour l'homme, pollution des sols, apparition de résistances), la sélection et l'amélioration des variétés de bananiers devient un enjeu majeur de sécurité alimentaire et se situe au coeur de plusieurs programmes de recherche internationaux.

Valoriser la ressource locale

C'est dans ce contexte, que l'équipe de Valérie Kagy, chercheuse en agronomie tropicale à l'IAC, mène depuis deux ans un programme de caractérisation des bananiers de Nouvelle-Calédonie et d'Océanie afin de reconstituer une collection

> Certaines variétés anciennes présentent des caractéristiques nutritionnelles intéressantes ou des qualités de résistance à certaines maladies.

biologique saine. Berceau de la domestication primaire de cette herbe géante, le Pacifique sud héberge un réservoir de bananiers uniques et originaux, les bananiers plantains du Pacifique, issus d'un important processus de diversification. Certaines variétés anciennes présentent des caractéristiques nutritionnelles intéressantes ou des qualités de résistance à certaines maladies. A terme, l'amélioration variétale permettra d'optimiser la gestion et la valorisation de cette ressource à l'échelle locale, régionale et internationale.

Originalité génétique

Ainsi, 105 variétés de bananiers originaires des îles du Pacifique (Papouasie Nouvelle-Guinée, NC, Iles Cook, Polynésie, Micronésie, Iles Salomon, Samoa, Fidji, Hawaii et Vanuatu) sont en voie de caractérisation selon des critères morphologiques et génétiques. Les analyses préliminaires révèlent que les bananiers Plantains du Pacifique se structurent en trois groupes dominants (Maoli, Iholena et Maoli/Pop'ulu de PNG) avec une originalité génétique indéniable chez les bananiers de Nouvelle-Calédonie, probablement liée à un isolement ancien. Dans les tribus kanaks, les bananiers anciens occupent une fonction sociale, symbolique et spirituelle importante. Ils sont l'objet de soins privilégiés et certains d'entre eux identifient les clans. En 2011 et 2012 plusieurs campagnes de prospection dans l'archipel ont permis de redécouvrir des variétés anciennes (introduits lors de la colonisation austromélanésienne) et d'enrichir la collection de bananiers de Nouvelle-Calédonie. Celle-ci comprend actuellement 22 variétés qui sont doublement sécurisée sous la forme in vitro au CePaCT** de Fidji. D'autres bananiers ont été repérés dans les trois provinces et feront l'objet d'une mise en collection. De quoi assurer un régime de haute sécurité aux bananiers de Nouvelle-Calédonie !

** source recensement agricole 2010 et enquête agriculture en tribu de l'IAC*

*** Centre de conservation des ressources phytogénétiques alimentaires et agricoles du Pacifique*

Valeurs scientifique, socio-économique et culturelle des bananiers du Pacifique Sud

Par Valérie Kagy, chercheuse en physiologie végétale à l'IAC

IAC
Institut Agronomique néo-Calédonien

Un réseau d'échange de semences à Biocalédonia

Les producteurs souhaitant produire selon la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique doivent utiliser des semences et des plants biologiques de qualité et de variétés appropriées. Pour faciliter l'accès à de telles semences, un réseau d'échanges de semences a récemment été mis en place à Biocalédonia. Présentations et explications.

La Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB) précise que « les semences et les plants biologiques de qualité et de variétés appropriées doivent être utilisés. Une dérogation s'applique jusqu'en 2013 (et doit évoluer en fonction des freins rencontrés dans l'approvisionnement de semences biologiques) : lorsque les semences, les semis et les plants biologiques ne sont pas disponibles sur le marché, des semences (n'ayant pas subi de traitement chimique), des semis et des plants conventionnels peuvent être utilisés. Les semences traitées par voie chimique ne sont utilisées qu'en dernier recours et sont débarrassées de tout produit chimique avant d'être introduite dans l'exploitation ».

Répondre à un besoin

Il existe pour l'instant un faible choix en semences biologiques localement. Le coût de cette semence est important et les taux de germination sont souvent décevants. Le producteur se trouve alors face à une impasse. Ce réseau permet de mettre en commun et de préserver la diversité génétique locale et adaptée aux terroirs calédoniens et permettra peut-être à moyen terme au producteur de palier à l'importation sur certaines espèces et variétés.

Voici des familles végétales qui sont relativement simples à multiplier, car elles possèdent une forte proportion à l'autogamie. L'autogamie étant une autofécondation de la plante permettant de retrouver le même capital génétique que le végétal porteur de semences.

Les graines issues de cette fécondation donneront donc les mêmes plantes que celle où les graines ont été récoltées :

- Crucifères (choux, navet, radis, choux de chine);
- Ombellifères (persil, carotte, coriandre, cèleri);
- Composées (salade, chicoré);
- Solanacées (tomate, poivron, aubergine).

La conservation des graines

La conservation se fait à l'abri des rongeurs, les plus gros prédateurs, dans une atmosphère sèche et à température isotherme si possible. Des sachets papiers (type enveloppe) dans des boites en fer est la méthode utilisée par le conservatoire Vavilov de Saint Saint-Pétersbourg depuis 2 siècles (Vavilov conserve entre autre la plus grande collection de variétés de tomates fixées au nombre de 7000 !).

On observe souvent que les semences produites sur le lieu où elles sont mises en culture donnent de meilleurs résultats que celles venues d'ailleurs. Cela relève de l'adaptabilité au milieu, bien connu dans le monde du vivant.

Le principe du réseau

Le processus démarre par des dons volontaires des producteurs. Ces semences serviront de base de l'échange. L'emprunteur doit rendre le double à la récolte pour augmenter les stocks.

Dans chaque groupe local réparti sur tout le territoire (Bourail, La Foa, Moindou, Païta, Nouméa, VKP, Houaïlou, Maré, Lifou) une personne est responsable d'une boite métallique où sont stockées les graines.

Par un système simple, chaque producteur adhérent à Biocalédonia peut connaitre la liste des semences disponibles. Il favorisera alors la diversité de ses productions, concept important en agriculture biologique.

Laurent Koifer, BIO CALEDONIA
Tel : 73 69 60 / 41 13 18
amap@biocaledonia.nc

Le parasitisme interne en élevage bovin

Auteur Thomas HÜE, vétérinaire et chargé de recherche en parasitologie à l'IAC • Etude et article réalisés en partenariat avec la province Sud, l'UPRA et le GTV.
Cet article est dédié à la mémoire de Christophe Lambert

Une étude menée par l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC) sur le parasitisme interne des bovins révèle une infestation plus marquée chez les jeunes animaux et une certaine résistance chez les bovins adultes. Elle met également en avant la nécessité de réaliser des analyses parasitaires pour savoir quels animaux traiter et avec quel produit.

Le parasitisme interne en élevage bovin est considéré comme peu important en Nouvelle-Calédonie, ce qui est une erreur. Certes, il est rarement à l'origine de maladie ou de mortalité dans les cheptels calédoniens, mais il peut cependant être source d'un manque à gagner, soit en termes de performances (croissance des animaux), soit en termes de dépenses inutiles ou excessives liées à l'emploi mal raisonné des traitements antiparasitaires.

En effet, un animal parasité n'est pas forcément un animal malade mais les parasites digestifs peuvent détourner une partie des aliments ingérés pour leurs usages, abimer les intestins ou ponctionner du sang… Autant de causes à l'origine de retards de croissance ou d'affaiblissement des animaux. Enfin, le parasitisme interne peut diminuer les défenses naturelles des bovins et les rendre plus sensibles à d'autres maladies.

Au final, en Nouvelle-Calédonie, le parasitisme digestif en élevage bovin a globalement une importance médicale limitée mais son impact économique ne doit pas être négligé.

Pour améliorer les connaissances locales et aider les professionnels (éleveurs, vétérinaires, services techniques) à y voir plus clair dans la gestion du parasitisme, une équipe de recherche de l'IAC a mené une enquête en 2012 pour connaitre l'infestation parasitaire des troupeaux bovins.

Protocole d'enquête

L'étude s'est déroulée en deux parties : de janvier à avril (période traditionnellement humide) puis de novembre à décembre (période traditionnellement sèche). Elle a été coordonnée par Thomas Hue, vétérinaire de l'IAC. Pour les besoins de cette enquête, l'aide des techniciens de la province Sud et de l'UPRA a été requise pour la récolte des prélèvements de selles. L'enquête a été réalisée dans 21 élevages en début d'année et dans 13 élevages en fin d'année pour un nombre total de près de 700 analyses (689 bovins prélevés). Les troupeaux concernés n'avaient pas reçu de déparasitage interne depuis au moins 3 mois.

Les prélèvements ont été séparés en trois catégories : animaux de moins de 12 mois (235 bovins), animaux de 12 à 36 mois (222 bovins) et animaux de plus de 36 mois (232 bovins).

Les 3 classes d'âge ont été prélevées dans chacun des élevages.

Avec la technique d'analyse employée (comptage des œufs de parasites présents dans les matières fécales en cellule de Mac Master), le seuil à partir duquel il est conseillé de traiter les animaux est fixé à 500 œufs par gramme (opg).

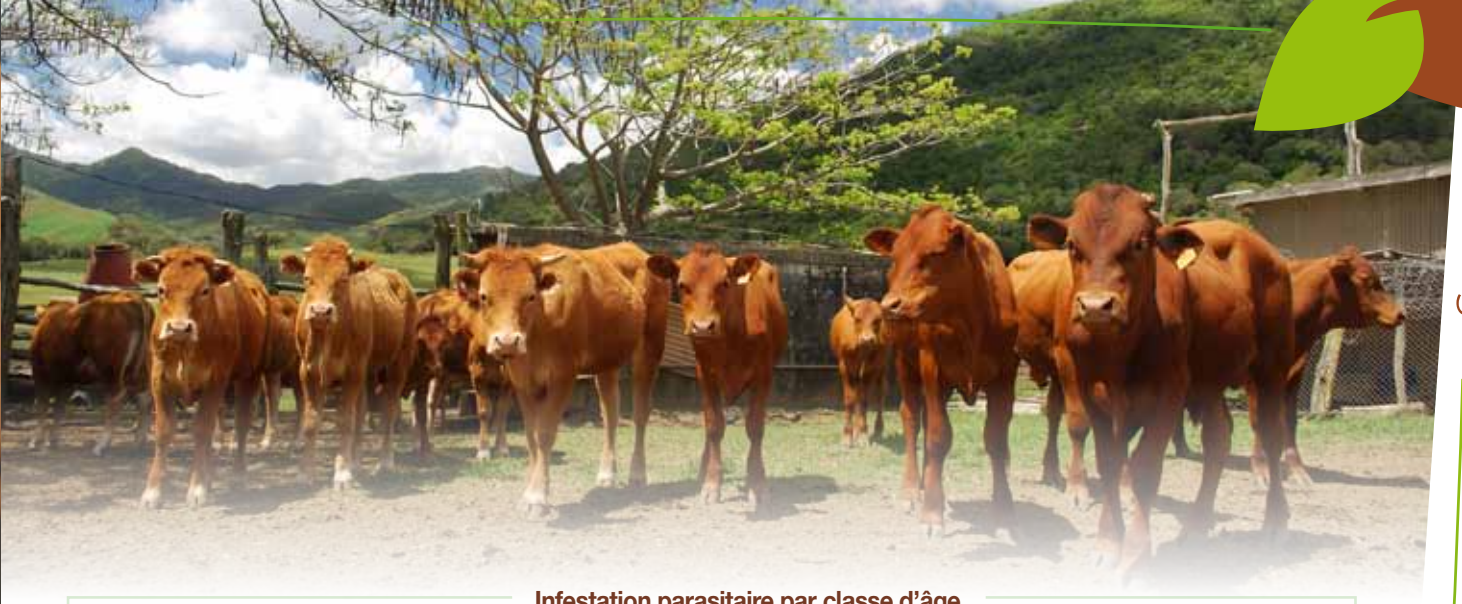

Infestation parasitaire par classe d'âge

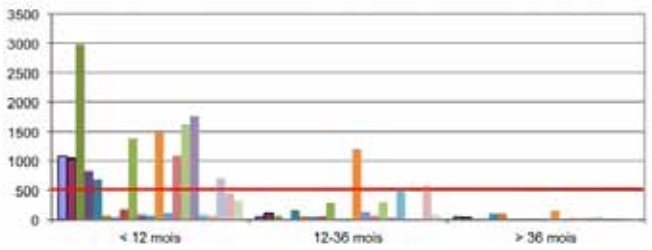

Janvier - Avril 2012

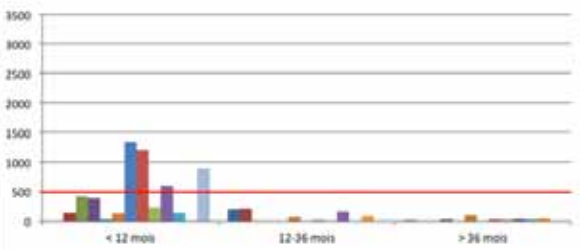

Novembre - Décembre 2012

Résultats

Sur la première partie de l'enquête, en saison humide, 11 élevages sur 21 nécessitaient de traiter les animaux de moins de 12 mois et 3 sur 21 pour la catégorie de 12-36 mois. En revanche, aucun élevage ne nécessitait de traiter les animaux de plus de 36 mois.

Sur la seconde partie de l'enquête, en saison plus sèche - même si la fin de l'année a été un peu plus pluvieuse que la normale - 4 élevages sur 13 nécessitaient de traiter les animaux de moins de 12 mois mais aucun élevage ne nécessitait de traiter les animaux de plus de 12 mois.

Discussion

Les conditions chaudes et humides étant plus favorables aux parasites, il est normal de retrouver des niveaux d'infestations plus élevés en début d'année. Par contre, si un traitement s'avère nécessaire, il est plus intéressant de le réaliser en fin de saison sèche ou en tout début de saison humide pour tuer le maximum de parasites avant qu'ils ne commencent à se disséminer dans l'environnement.

Passés 12-18 mois, les animaux en bon état et correctement nourris développent une immunité vis-à-vis des parasites étudiés dans cette enquête, ce qui explique la faible infestation des animaux de plus de 12 mois et le fait qu'il ne soit pas nécessaire de traiter les animaux de plus de 3 ans.

En revanche, un animal affaibli (par une maladie, un stress…), quelque soit son âge, peut voir son immunité baisser et donc être infesté par des parasites digestifs. Une analyse individuelle est alors nécessaire pour connaître son infestation et traiter si besoin.

Enfin, lors de notre enquête, des moniézia (vers plats proches du ténia) ont été observées dans un tiers des élevages (7 sur 21 en début d'année et 4 sur 13 en fin d'année). Ce parasite n'est pas tué par les vermifuges habituels (Lévisole, Cévamec, Virbamec Pour On…), mais nécessite un produit adapté (ex : Panacur).

Conclusion

Certains élevages nécessitent de traiter les animaux de moins d'un an alors que dans la moitié des cas, ce traitement s'avèrerait inutile. De même, il existe quelques élevages demandant de traiter les animaux de 12 à 36 mois mais dans la majorité des exploitations, ce traitement serait inutile.

La situation de chaque élevage est donc particulière et spécifique, et il en ressort qu'il n'existe pas de protocole de vermifugation standard à appliquer dans tous les élevages. A fortiori, le traitement systématique de tous les animaux est rarement justifié.

Une approche raisonnée des traitements antiparasitaires internes doit donc être mise en œuvre. Il convient notamment,

Aux sujets des analyses coproscopiques

Pour en retirer le meilleur bénéfice, les analyses coproscopiques doivent s'inscrire dans une démarche raisonnée. Ces analyses peuvent être pratiquées directement au sein des cliniques vétérinaires, ou bien au laboratoire de l'IAC.

- Pour les analyses réalisées au laboratoire de l'IAC, une ordonnance du vétérinaire traitant, précisant notamment le type d'animaux concernés, l'historique des derniers traitements, les circonstances de l'analyse (contrôle avant ou après traitement, animal malade…) doit idéalement accompagner les prélèvements. Les résultats sont ensuite transmis à l'éleveur et à son vétérinaire, et ils pourront ensemble définir la stratégie de traitement la plus pertinente.
- La réalisation des analyses, c'est souvent la garantie de moins traiter mais de mieux traiter. Vous garantissez ainsi un traitement adapté à vos animaux et vous préservez l'efficacité des produits utilisés.

avant chaque traitement de lot, de faire pratiquer des analyses coproscopiques. Ces analyses ne sont à réaliser que sur 10% des animaux de chaque lot à traiter (avec un minimum de 5 animaux et un maximum de 20 animaux par lot). Malgré la contrainte que cela peut représenter, il sera toujours plus avantageux en terme économique pour l'éleveur de savoir quelle(s) tranche(s) d'âge il faut traiter et avec quel produit plutôt que de réaliser un traitement, éventuellement inutile, « à l'aveugle », sur des animaux avec un produit qui ne sera pas forcément efficace sur les parasites présents. Pour encourager cette démarche, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, via le FDEB, participe à la prise en charge partielle des analyses coprologique (Cf encadré ci-dessous). Qui plus est, il est toujours souhaitable de réduire autant que possible l'utilisation de tout traitement (résidus dans la viande, risque environnemental, résistance des parasites etc….).

Enfin, si certains animaux semblent affaiblis, il est intéressant de réaliser une analyse sur ces animaux pour connaitre leur infestation et traiter si nécessaire avec un produit adapté.

L'optimisation du contrôle des parasites internes des bovins mérite donc une discussion entre l'éleveur et son vétérinaire, basée sur l'évaluation de l'infestation du troupeau.

Gestion des parasites internes mode d'emploi

A l'échelle du troupeau

• Au sevrage : réaliser des analyses sur 10% des animaux de moins de 12 mois. En fonction de l'effectif du troupeau, il faut prélever au minimum 5 animaux et au maximum 20 animaux de cette classe d'âge. Ex : si vous possédez moins de 50 animaux de moins de 12 mois, il faudra en prélever 5. Si vous en possédez entre 50 et 200, il faudra en prélever un sur 10. Si vous en possédez plus de 200, une vingtaine de prélèvements seront suffisants,

• Au début de la saison humide, par précaution, réaliser des analyses sur 10% des animaux de 12-36 mois (avec la même remarque sur le nombre de têtes à prélever que précédemment),

• En fonction des résultats : discuter de la nécessité de vermifuger avec son vétérinaire quels animaux avec quel produit,

• Dans la mesure du possible, pour limiter la réinfestation rapide des animaux, il est conseillé de les changer de parcelles après un traitement antiparasitaire (idéalement 3-4 jours),

• Si l'ensemble des parasites identifiés lors des analyses sont sensibles aux avermectines, il est possible d'utiliser ces produits : Cévamec, Génésis, Virbamec Pour On…. Dans ce cas, il est recommandé de les utiliser uniquement si les animaux ont une montée de tiques. Si les animaux n'ont pas de tique, il est préférable d'utiliser du Lévamisole (Lévisole…) car il faut réserver les avermectines à la lutte contre la tique pour préserver leur efficacité le plus longtemps possible.

A l'échelle individuelle

• Si un animal est affaibli, réaliser une analyse pour savoir si le parasitisme n'est pas une des causes de son état général.

Aides à l'achat de médicaments

Par arrêté (n°2013-1487), le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie intervient pour la gestion du parasitisme interne en élevage bovin, via le Fonds de Développement de l'Elevage Bovin (FDEB) :

Pour les anthelminthiques, l'octroi de l'aide à l'achat est étendu à l'ensemble des vermifuges pouvant être prescrits par un vétérinaire. Les modalités suivantes sont adoptées :

• Pour les produits dont la matière active est le lévamisole (Némisol, Pagliderm…), le remboursement s'élèvera à hauteur maximum de 50% du montant de la facture ;

• Pour les autres produits, le remboursement interviendra sur présentation de la facture et dans la limite de 50% du coût théorique du traitement, si celui-ci avait été réalisé avec du Némisol ou du Pagliderm à un nombre (ou poids) d'animaux identique.

Depuis cette année, une prise en charge partielle des analyses coprologiques est prévue. Le remboursement s'élèvera à hauteur maximum de 50% du montant de la facture dans la limite de 500 F CFP par animal et de 10 000 F CFP par éleveur et par an.

Pour plus d'information, se référer à l'arrêté publié dans le JONC.

Le choix d'un bon taureau

Le taureau a un rôle central en élevage. En effet, à lui seul, le taureau apporte 50% de la génétique de son troupeau. D'où l'importance de faire un bon choix car le facteur héréditaire est primordial. De plus, des dispositifs d'aides existent. Voici quelques repères pour mieux choisir ses taureaux.

Sur une carrière normale (mise à la reproduction à 3 ans pour une période de 5 à 6 ans), un taureau peut vous faire environ 200 veaux. Sur le même intervalle de temps, une bonne vache, ayant un inter-vêlage régulier, ne vous fera que 6 veaux. Par ses filles, le taureau influence le troupeau pendant 10 à 15 ans.
Au vu de ces constats, il est primordial de bien choisir son taureau car certains critères sont très héritables. C'est notamment le cas :

- des caractères de croissance et de conformation qu'il vous est possible d'appréhender en regardant les poids et gain moyen quotidien (GMQ) et les notes de pointages des taureaux qui vous sont proposés à la vente ;
- des caractères de qualité maternelle qui peuvent être appréciés par le poids au vêlage du taureau et de ses frères et sœurs et par la carrière de la mère du taureau (intervalle-vêlage-vêlage le moins important possible, veaux produits avec de bons poids au sevrage et bien qualifiés) ;
- des caractères de tempérament ;
- des caractères de résistance aux tiques ;
- des caractères de fertilité, un taureau fertile permet de produire plus de veaux. Indirectement, un taureau fertile et précoce produit des filles fertiles et précoces.

En étant vigilant sur ces critères, le choix d'un taureau est un vecteur rapide d'amélioration génétique et économique dans vos élevages.

Les aides à l'achat

Il est important de rappeler les différents dispositifs mis en place pour vulgariser l'achat de taureau :

Le FDEB accorde une prime pour l'achat de géniteurs mâles bovins, selon les pourcentages suivants :

- Reproducteur qualifié « standard » prime de 30 % plafonnée à 90 000 CFP ;
- Reproducteur qualifié « espoir » prime de 35 % plafonnée à 122 500 CFP ;
- Reproducteur qualifié « reproducteur jeune » prime de 40 % plafonnée à 160 000CFP. Cette subvention ne peut être perçue qu'une seule fois pour un reproducteur donné (âge maximum : 5 ans). Elle est gérée par la Chambre d'agriculture.

Le Crédit Agricole Mutuel accorde des prêts bancaires à un taux d'intérêts de 3 % l'an, avec un financement possible à 100 % (dans la limite de 5.000.000 CFP d'en-cours). Il est possible de différer d'un an le remboursement et de souscrire ces prêts sur une durée de cinq ans pour les géniteurs mâles et jusqu'à sept ans pour les reproductrices.

L'ERPA octroie une prime au transport des taureaux. Cette aide est calculée en fonction de la distance entre la commune du vendeur ou le cas échéant, de la vente organisée, et celle de l'acheteur : 100 F/km pour les distances inférieures à 100 km et 125 F/km pour les distances de 100 km ou plus (âge maximum : moins de 6 ans).

Exemples :
Les mesures d'aides mises en place permettent d'investir dans des reproducteurs de qualité pour un prix très abordable au regard du gain économique et génétique permis par l'utilisation d'un taureau de qualité.

Qualification du taureau	*Standard*	*Espoir*	*Jeune*
Prix du taureau	300 000 F	350 000 F	450 000 F
Montant subvention FDEB	90 000 F	125 500 F	160 000 F
Prix après subvention	210 000 F	224 500 F	290 000 F
Mensualité sur 5 ans	3 605 F	3 854 F	4 978 F

Fortes avancées pour la charte bovine

Cette année a permis de bien avancer sur la mise en place de la charte d'orientation et de moyens pour le développement de la filière bovine calédonienne. L'engagement de 14 institutions du territoire à trouver des perspectives d'avenir pour la filière bovine calédonienne, signée en novembre 2012, prend forme grâce à la disponibilité et la motivation des animateurs et des participants.

De nombreuses réunions de travail se sont tenues à Nessadiou, la Foa et Nouméa, réunissant des représentants de la profession (Syndicat des Eleveurs de Nouvelle Calédonie et chambre d'Agriculture) et les organismes qui s'étaient engagés. Pour mémoire, les quatre groupes thématiques ont démarré leurs travaux en février 2013. Les groupes « observatoire permanent de la filière », « productivité des troupeaux » et « organisation de la filière », ont établi des états des lieux et engagé les travaux pour proposer des actions concrètes à moyenne échéance.
En parallèle, une mission en métropole a été organisée avec les partenaires qui souhaitaient y participer. L'objectif a été de rencontrer les personnes clés de la filière bovine métropolitaine, pour connaitre et évaluer leurs méthodes ainsi que les outils de travail permettant de favoriser la valorisation de la production bovine allaitante. Les échanges ont permis d'appréhender que malgré des situations différentes, des problématiques se rejoignent :

• Le renouvellement des générations : éleveurs et métiers de la viande,

• La nécessité d'une organisation en filière,

• La défense du foncier agricole pour pérenniser la production,

• L'observatoire de la filière, un outil indispensable pour aider à la décision et travailler au quotidien,

• La qualité de la viande est un enjeu fort.

Le 6 novembre dernier, se tenait le second comité de pilotage « Charte Bovine ». Les travaux engagés ont été exposés et validés. L'action continue donc en 2014 avec des objectifs d'actions concrètes sur le terrain.

Suiv des travaux

GROUPE « Observatoire permanent de la filière »
Février 2013 :
• Observatoire de la filière : ap-

> Quatre groupes thématiques ont démarré leurs travaux en février 2013.

proche des attentes de contenu de l'observatoire à moyen terme ;

• Organisation des données en thème et sous-thème ;

Avril 2013
• Premier inventaire des données disponibles (titre, contenu, périodicité, source) ;

Juillet 2013 :
• Présentation d'une ébauche de maquette de données (période 2010 à 2012) ;

GROUPE
« Productivité des troupeaux »
Les points qui ont été vus :
- Comment inciter l'éleveur à se rapprocher du « un veau par vache par an » ? Les facteurs humains sont en 1ère ligne, avant les facteurs techniques (alimentaires, sanitaires, génétiques et de conduite du troupeau).
- L'éleveur est dans tous les cas l'acteur principal des résultats techniques. La notion de technicien référent, qui aide l'éleveur à améliorer sa productivité et donc son revenu, apparaît aussi comme une clé de réussite. Cette équipe de techniciens provinciaux sera coordonnée par un groupe piloté par des professionnels.
- 2014 : Identifier des éleveurs volontaires pour professionnaliser leurs pratiques. Définir un cadre et un mode opératoire (technicien/éleveur) pour améliorer la productivité. Former les techniciens et engager des opérations collectives (field days, formations thématiques éleveurs, vétérinaires, etc…)

GROUPE
«Organisation de la Production »
Après avoir dressé un bilan des flux de la viande bovine dans la filière, 45 points ont été classés par forces et faiblesses sous 5 grandes thématiques : contexte, sécurité sanitaire, commercial et qualité, social et technique, réglementaire.
Pour chaque point, des recommandations ont été préconisées et des acteurs identifiés en évaluant :
- Les marges de manœuvre : peut-on agir sur ce levier ?
- La facilité : est-il facile de réaliser cette recommandation ?

GROUPE « Foncier »
Le premier tour table s'était déroulé sans la présence d'éleveurs. Par ailleurs, l'animatrice ayant quitté ses fonctions, le groupe n'a pas repris le travail pendant l'année 2013. Les travaux vont reprendre toujours en co-animation entre la Chambre d'agriculture et l'ADRAF.

Comment choisir
son appareil de traitement ?

Afin de protéger les cultures contre l'installation de ravageurs, de maladies ou d'adventices, l'agriculteur peut parfois recourir à un appareil de traitement. Toutefois, l'acquisition de cet appareil nécessite de faire attention à plusieurs facteurs et contraintes de mise en œuvre dans l'intervention phytosanitaire. Il faut donc le temps de la réflexion en prenant en compte les caractéristiques de l'exploitation. Ce mois-ci, nous vous proposons un point sur les questions à se poser avant d'acquérir un matériel de traitement.

Que ce soit pour un renouvellement ou pour une installation en agriculture, les questions à se poser sont les mêmes, avec comme objectif d'acheter la, ou les machines les plus adaptées à l'exploitation.

Les cultures à protéger

Les cultures présentes sur l'exploitation vont fortement influencer le choix de l'appareil. En effet, la présence de vergers, de maraîchage de plein champ, ou sous abris, des grandes cultures basses ou hautes, vont orienter vers différents type de pulvérisateurs : arboriculteurs, à rampe, à jet porté, voir automoteur. Cela aura notamment une influence sur la largeur de travail.

La surface à traiter

L'importance des surfaces à protéger va permettre de calibrer le pulvérisateur. En effet, un pulvérisateur à dos peut être indiqué pour certaines interventions, mais on utilise aussi sur le territoire des pulvérisateurs trainés avec des rampes de 28 mètres linéaires en grande culture.

Les ennemis visés

Pour une culture donnée, le choix de l'équipement du pulvérisateur va être différent selon la stratégie envisagée. Si on veut maîtriser tous les ennemis avec un seul appareil, le choix de ce dernier ne sera pas le même que si on le spécialise sur le désherbage ou les maladies fongiques.

La topographie des parcelles

La configuration des parcelles (tailles, formes) ainsi que le relief (coteaux, bosselées) va jouer sur l'équipement (stabilisateur, correction de devers) et sur la largeur et le déploiement des rampes.

Le temps d'intervention potentiel

La réussite d'un traitement dépend beaucoup des paramètres météo. L'idéal est d'intervenir la nuit, avec la fraicheur, l'humidité, l'absence de vent, d'abeilles et sur un sol porteur. Le choix se portera donc vers un appareil ergonomique facilement utilisable la nuit avec un débit de chantier adapté.

> Il est important d'avoir un appareil en adéquation avec ses cultures mais aussi avec les connaissances et capacités de l'applicateur.

Le niveau d'équipement

Choisir des commandes mécaniques, hydrauliques, électroniques, pourquoi pas ! Mais il est indispensable d'avoir un niveau d'équipement correspondant au standard « bonnes pratiques » c'est-à-dire la présence d'une cuve rince main, d'une cuve de rinçage, d'un incorporateur, d'anti goutte, d'un régulateur et d'un manomètre adapté et précis.

La présence de personnel

Le nombre de personnel et sa charge de travail influencent aussi le choix du pulvérisateur. Par exemple va-t-on lui confier le désherbage à la binette, avec un pulvérisateur à dos, ou l'installation d'un paillage et acheter un pulvérisateur spécifique pour intervenir sur les luttes fongiques et insecticides ?

La technicité de l'applicateur

Il est important d'avoir un appareil en adéquation avec ses cultures mais aussi avec les connaissances et capacités de l'applicateur. Inutile d'acquérir un «hélicoptère» si l'applicateur ne maitrise que la binette.

La maintenance de l'appareil

Comme pour le tracteur, il faut être sûr qu'une fois en Nouvelle-Calédonie l'appareil pourra être réglé et maintenu en état dans les meilleurs délais par le fournisseur. Il faut impérativement privilégier les marques et les fournisseurs sérieux.

La capacité d'investissement

En fonction des critères de choix énumérés précédemment, notre raisonnement va peut-être nous amener à choisir, non pas un, mais plusieurs appareils. Il va peut-être falloir faire des compromis pour pouvoir financer cet investissement d'où l'intérêt de choisir un matériel le plus adapté aux besoins de l'exploitant.

Dans un prochain numéro de La Calédonie Agricole, nous aborderons les questions liées à l'utilisation des différents types de matériels en fonction des usages choisis.

La médiation, une aide à la résolution de conflits

Depuis juin 2013, les trois chambres consulaires proposent aux entreprises le Service Consulaire de Médiation, une aide à la résolution de conflits.

Les Chambres consulaires constatent au quotidien les difficultés auxquelles peuvent être confrontés les chefs d'exploitations agricoles et chefs d'entreprises : un différend avec un client ou un fournisseur, une mésentente avec un associé, un problème de voisinage, un conflit avec un salarié, un problème avec le conjoint participant à l'activité… Ces difficultés relationnelles ont des incidences financières parfois fatales pour l'exploitation. Elles ont également des conséquences morales sur son dirigeant, qui n'a pas toujours le temps et le recul nécessaires pour faire face à ces situations.

Confidentialité, neutralité

La médiation est un outil précieux destiné à limiter les tensions et à résoudre les conflits par voie amiable. Elle peut être utilisée entre exploitants agricoles, entre entreprises, dans son entourage, ou à l'intérieur de l'entreprise. Processus confidentiel, la médiation fait appel à deux médiateurs, neutres, indépendants et impartiaux, qui engagent les parties à trouver par elles-mêmes une solution équitable et durable.

C'est pourquoi, les Chambres consulaires proposent désormais à leurs ressortissants de bénéficier du Service Consulaire de Médiation. Des permanences sont assurées tant au siège que dans les antennes, pour couvrir tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Ce service est mis en place en collaboration avec la société ORASE, avec laquelle les trois Chambres consulaires ont signé une Convention.

Des dépliants sont à disposition dans les accueils consulaires et les antennes inter consulaires.

Se renseigner sur le dispositif

Dans ce cadre, les agriculteurs peuvent :

• Recevoir des informations sur le fonctionnement d'une médiation, dans le cadre de réunions,

• Puis, être reçus individuellement et gratuitement par un médiateur pour un premier entretien de conseil et d'orientation, dans le cadre de permanences,

• Bénéficier d'un service de médiation à tarif préférentiel,

• Bénéficier d'une formation à la médiation d'entreprise à tarif préférentiel.

Les prises de rendez-vous et les médiations étant directement assurées par ORASE, le rôle de la Chambre d'agriculture (via l'accueil au 24 31 60) est de promouvoir et renseigner sur le dispositif, voire faciliter la première mise en relation avec le prestataire (qui peut aussi être contacté sans intermédiaire par les ressortissants de la Chambre d' agriculture).

Pour aller plus loin, contacter directement ORASE : www.orase.nc/fr
Tél : 76 28 64 - 76 48 19 - scm@lagoon.nc

Exemples

Indicatifs de forfaits préférentiels 2013 pour le service interconsulaire de médiation, assuré par ORASE :

1. Ouverture du dossier (frais fixes) :

• Exploitation individuelle, entreprise de 1 à 50 salariés : 10 000 F HT. (10 500 F TTC) • Entreprise de plus de 50 salariés : 20 000 F HT (21 000 FTTC)

2. Médiation conventionnelle individuelle comprenant deux entretiens individuels au minimum et la médiation elle-même : Forfait

• Exploitation individuelle, entreprise de 1 à 5 salariés 60 000 F (63 000 F TTC) • Entreprise de 6 à 20 salariés 90 000 (94 500 F TTC)
• Entreprise de 21 à 50 salariés : 120 000 F (126 000 F TTC) • Entreprise de plus de 50 salariés : 180 000 F (189 000 F TTC).

La mission de médiation sera effectuée et clôturée sous trois mois maximum à compter de la date de sa demande.

Il existe également des forfaits préférentiels "médiation collective", et/ou formation (se renseigner auprès de la Chambre d'agriculture ou d'ORASE).

NB : Ces éléments de tarifs, donnés à titre indicatif, peuvent être adapté aux attentes des demandeurs de médiation, en lien avec leurs moyens.

Le GAPCE, une structure qui évolue

Le Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est a été créé il y a plus de 40 ans, à Poindimié. Les producteurs de la région ont mis en place cet outil pour la transformation et la commercialisation du café. La collecte était à l'époque organisée pour le service de l'agriculture. Depuis, la structure a beaucoup évolué.

Le Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est a été créé le 28 novembre 1972 à Poindimié. A l'origine, il s'agissait pour les producteurs de la région de créer un outil pour la collecte, la transformation et la commercialisation du café. Mais les missions du Gapce ont beaucoup évolué depuis sa création. Il s'est d'abord diversifié dans les années 90 pour transformer et commercialiser d'autres produits que le café comme le miel, les confitures, la vanille et les tubercules. Afin de gagner en efficacité et permettre à cet outil indispensable de poursuivre son activité, l'organisation globale a été repensée et s'est recentrée sur la collecte. La gestion de la commercialisation est devenue, au fil du temps, trop lourde à gérer pour la structure.

En août 2009, le GAPCE et FINAGRO (pôle agroalimentaire de la SOFINOR) ont créé la SOVAL, la société de valorisation des produits du GAPCE. Deux commerciaux ont été recrutés pour aider au développement des produits de la marque Hoïa tels que la confiture, le miel, le café et la vanille.

Collecter les produits locaux

Le Gapce est aujourd'hui une coopérative agricole, elle œuvre principalement sur trois filières.

Filière Café :

Le Gapce organise la collecte, la transformation (tri, dépulpage), la torréfaction et la mise en paquet du café. Pour ce qui est de la collecte, les producteurs éloignés volontaires ont été équipés de dépulpeurs. Après avoir reçu une formation au process de transformation et une fois équipé, une collecte unique est faite chez chacun de ses producteurs qui sont également mieux payés. Cette organisation a permis de fortement réduire les coûts de collecte chez tous les producteurs éloignés.

Produits vivriers :

Le Gapse s'occupe de la collecte de tubercules et de l'organisation de la filière, de manière à étaler les plantations et donc, les récoltes et la commercialisation sur la zone de Ponérihouen, Touho et Nouméa.

Fruits, miel :

Le Gapce collecte les divers fruits et s'occupe de la mise en pot des miels. C'est la société Soval qui transforme les fruits en confiture.

La coopérative gère également un magasin d'articles agricoles, de pêche, d'outillage, d'aliments du bétail, et motobineuse qui est situé à Poindimié.

Un manque de produits

Aujourd'hui un besoin se fait sentir dans la structure en matière d'animation notamment sur la filière café. Pour Jérôme Paouma, vice président du Gapce *« nous avons de la demande en café mais l'offre a du mal à suivre. Le conseil d'administration de la coopérative s'inquiète de la baisse des volumes récoltés de café et réfléchit à des hypothèses de travail pour inverser la tendance. On pourrait commencer par reprendre l'exploitation de parcelles existantes et pourquoi pas en lancer de nouvelles mais la motivation des planteurs de café n'est pas au rendez-vous. Dans notre zone, nous nous rendons compte que si l'agriculture traditionnelle, destinée à l'autoconsommation, subsiste, il n'en va pas de même pour les productions destinées à la vente. Pour beaucoup de jeunes, il est plus facile de travailler sur mines, ou à Vavouto que dans l'agriculture... La mine apporte du travail c'est bien, mais cela concurence fortement la main d'oeuvre agricole».*

Portrait **DANIEL EYSSERIC,** maraîcher à La Foa

Titulaire d'une formation agricole, Daniel Eysseric prend la succession de son père sur l'exploitation familiale située à Pertuis, dans le Luberon, après une expérience de 18 ans dans le tourisme. Installé en Nouvelle-Calédonie depuis 9 ans, il a fait du melon son produit phare. Sous l'enseigne « Stéphanie », il cherche avant tout à offrir une qualité gustative pour « régaler » ses clients.

Daniel et sa compagne Marianne font pousser des melons, mais aussi des courgettes, des pastèques et bientôt des tomates. L'agriculture est leur unique activité professionnelle. Ils en ont fait un mode de vie axé sur le plaisir d'offrir de la qualité. Lorsqu'ils récoltent, ils évoquent ensemble le « régal » qu'ils vont offrir aux consommateurs et c'est cette perspective qui motive leurs efforts.
La marque « Stéphanie », c'est le melon bien parfumé, les courgettes fines et goûteuses car récoltées deux fois par jour pour éviter qu'elles ne grossissent trop et perdent en saveur. Rien n'est laissé au hasard. *« Lorsque je récolte mes pastèques, je passe à trois reprises dans la parcelle pour pouvoir faire un tri par niveau de qualité et je cible ensuite différents circuits de vente. Il m'arrive parfois de casser une pastèque quand je doute de sa qualité. Cela m'apprend aussi à avoir l'œil ».*
Marianne précise : *« Nous pouvons nous permettre de travailler comme cela car notre exploitation est de taille modérée, cela nous permet d'avoir l'œil sur nos cultures, et d'en garder une bonne maîtrise. On les suit de près ! On travaille à notre rythme, on échelonne la production ».*

Donner des repères aux consommateurs

Avoir une marque, c'est pouvoir être reconnu et identifié, c'est chose faite à présent. La demande de melons « Stéphanie » est trop forte pour pouvoir satisfaire tout le monde.
Pour autant, l'objectif de Daniel n'est pas de tout faire pour produire plus mais de maintenir le niveau de qualité recherché, dans le respect de la nature.
Il souhaite « donner des repères aux consommateurs » pour leur permettre de faire leur choix. Pour cela, en plus de sa marque commerciale, il a adhéré à la démarche environnementale « Agriculture Responsable ». Son exploitation est à présent certifiée et ses produits

doublement identifiables : via la marque « Stéphanie » et le signe de qualité « Agriculture Responsable ».

« Je n'espère rien de plus de cette certification. Juste que ce soit un repère pour le consommateur pour qu'il sache vers quoi se tourner. Cela permet aux gens de se repérer. Ils savent que les règles de production sont respectées. Tout le travail que l'on fait pour le respect du consommateur est valorisé et garanti».

Composer avec la nature

Daniel a toujours eu comme objectif de travailler « comme il faut », dans le respect des personnes et de la nature.

Si son exploitation est aujourd'hui certifiée au titre de l'Agriculture Responsable, ce n'est pas vraiment une nouveauté pour lui. Il pratiquait déjà la lutte raisonnée sur ses parcelles de vignes : Cahier des charges, cahier de production, observations et choix raisonné des interventions sur les cultures, … toutes ces pratiques lui sont familières. *« J'ai toujours eu le réflexe de fournir à mes clients les résultats des analyses de résidus de produits phytosanitaires qui sont réalisées sur mes cultures».*

Dans ses modes de production, Daniel est proche de la nature. Il observe ses parcelles et leurs alentours plusieurs fois par jour. Il évalue ainsi la santé de ses plantes, mais aussi la biodiversité dans le but de repérer les organismes utiles qui travailleront pour lui contre les ravageurs.

Daniel réalise très peu de traitements phytosanitaires et c'est aussi grâce à ses serres : Celles-ci protègent les cultures des intempéries. Il remédie ainsi à la qualité difficile de son sol, très lourd. Les plantes sont ainsi maintenues en pleine terre mais elles sont protégées des excès d'eau.

Grâce aux serres, les cultures sont également protégées des gros prédateurs (cochons, chevaux, cerfs, poules sultanes…).

Pour des plantes en bonne santé, Daniel améliore et maintien la fertilité du sol grâce à l'apport de fertilisants et d'amendements organiques essentiellement et par la plantation d'engrais vert en alternance avec ses cultures de melons.

Pour favoriser la pollinisation, une ruche est installée dans chaque serre de melons, le temps de leur floraison.

Se rapprocher du client final

Ce qui manque à Daniel et Marianne aujourd'hui, c'est le privilège du contact direct avec le consommateur.

Ils ont fait l'expérience de la vente directe sur l'exploitation : *« On diversifiait énormément nos productions : haricots beurre, haricots plats, courges décoratives pour l'artisanat, petits pois … »*. Et cela marchait très bien. Trop bien… plus assez de temps pour s'occuper des cultures.

Face à la difficulté de trouver du personnel pour les aider sur l'exploitation, le retour à un système moins plaisant mais plus viable s'est imposé. Les produits « Stéphanie » sont aujourd'hui principalement vendus aux grossistes.

Daniel et Marianne arrivent tout de même à entendre les échos de leurs consommateurs : Les habitants de La Foa achètent les produits « Stéphanie » dans les magasins du village et confirment régulièrement à Daniel et Marianne qu'ils se sont « régalés ». De quoi encourager ses professionnels qui offrent une très belle image de l'agriculture calédonienne.

Le Comité Territorial pour la maîtrise de l'Energie

Le CTME est le Comité de gestion du Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Energie (FCME). C'est l'outil institutionnel de mise en œuvre d'actions de promotion de la maîtrise de l'énergie (énergies renouvelables, utilisation rationnelle de l'énergie et efficacité énergétique) en Nouvelle-Calédonie. Précisions…

L'action du CTME, et les divers financements mis en place, visent à atteindre les objectifs suivants :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'actions des collectivités,
- Favoriser le développement des actions visant à réduire et maîtriser la demande d'énergie (dont l'électricité) et augmenter significativement la part des énergies renouvelables afin de réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis de son approvisionnement en hydrocarbures,
- Accompagner l'expérimentation de projets-pilotes adaptés au contexte calédonien,
- Réunir les conditions financières permettant de favoriser le développement de ces programmes, afin d'aider à compenser leurs surcoûts du fait de l'exiguïté des marchés, des coûts et délais de transport, des contraintes locales (milieu tropical, insulaire, soumis à des aléas climatiques forts), des surcoûts d'opérations et de maintenance.

Le FCME gère également le Fonds d'Electrification Rurale (FER), destiné au financement des projets d'électrification des foyers non raccordés au réseau électrique de distribution publique.

Différentes formes d'actions

Le CTME est amené à réaliser ses actions sous différentes formes :

- La réalisation et/ou la diffusion d'études techniques, technico-économiques ou socio-économiques en faveur de la maîtrise de l'énergie,
- L'aide financière en faveur d'études, de matériels ou de procédés de gestion aptes à favoriser la maîtrise de l'énergie,
- Les actions de stimulation de la demande et de l'offre en faveur de matériels et de prestations concourant à la maîtrise de l'énergie,
- Les actions de formation spécifiques concourant à la maîtrise de l'énergie
- Les actions de communication, d'information de sensibilisation des différents acteurs et partenaires du contexte énergétique.

Dans le domaine du tertiaire, ces actions se traduisent par exemple par l'aide aux audits énergétiques dans le bâtiment. Ils permettent de détailler les consommations par usage et d'identifier des gisements d'économies d'énergie, afin de proposer ensuite des préconisations et des pistes de progrès. Le CTME intervient également sur les opérations des bailleurs sociaux à travers le dimensionnement des équipements de production d'eau chaude par énergie solaire et le financement d'une partie de l'installation, sous réserve d'une conception thermique et architecturale du bâtiment permettant de limiter ou supprimer les besoins en climatisations des locaux.

Le CTME intervient aussi au niveau des collectivités. Il a dernièrement impulsé la création de postes de conseillers énergies dans les communes de Nouméa, Mont Dore, Maré ainsi qu'à la province Sud. L'objectif étant d'établir leur bilan énergétique (bâtiments, véhicules, équipements…) pour ensuite établir une stratégie de

> Favoriser le développement des actions visant à réduire et maîtriser la demande d'énergie (dont l'électricité) et augmenter significativement la part des énergies renouvelables

limitation des consommations.
Dans le monde agricole, il existe quelques exemples d'interventions du CTME tels que l'acquisition d'une motopompe alimentée par du photovoltaïque au lieu du fioul ou encore le développement des énergies renouvelables en site isolé.

Un exemple

En 2013, la CCI a organisé une action collective qui a permis à 10 de ses ressortissants, principalement des entreprises du secteur agro-alimentaire, de bénéficier d'un prédiagnostic énergétique. Le CTME est intervenu à part égale avec la CCI afin de financer 70% du coût de ce prestataire, le reste étant à la charge de l'entreprise. Ces audits ont permis d'une part de renseigner les entreprises sur la répartition de leur consommations en fonction de leur process et parc machine, et ensuite d'établir des plans d'interventions visant la maitrise de leur consommations énergétiques. Chaque entreprise s'est vu remettre un rapport détaillé sur les consommations et répartitions énergétiques dans son entreprise comportant trois plans d'actions selon les différents temps de retour sur investissement attendus et les gains énergétiques et financiers associés.

Composition et financement

Le secrétariat du CTME est réalisé par la DIMENC et les dossiers qui y sont déposés sont traités, en collaboration, par le service Energie de la DIMENC et l'ADEME. Le comité se réunit plusieurs fois par an pour étudier les dossiers éligibles, mais aussi pour travailler autour de la politique de maitrise de l'énergie.
Le CTME regroupe, le président du gouvernement, le président du congrès, le directeur de la DIMENC, les présidents des trois assemblés de province, les présidents des associations des maires, le directeur de la DAVAR, et l'ADEME.
Le CTME est financé à part égale par l'ADEME et par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. La part apportée par le gouvernement émane de la taxe pour les énergies renouvelables (TER) qui s'applique uniquement sur l'essence, et est fixée à 0,6 F.CFP / litre.
Son budget 2013 s'élève au final, pour la partie commune ADEME/ DIMENC à 200 MF CFP. La partie relative au FER est financée en fonds propre par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Pour plus d'informations :
DIMENC - service énergie :
Loyeny TOKIE
gestionnaire du CTME
BP 465 - 98845 - Nouméa Cedex
Tél. : 27 17 24 - Fax : 27 23 45
loyeny.tokie@gouv.nc
ADEME :
Jonas PARMÉ
chargé de mission énergie
Tél. : 24 35 16
energie.caledonie@ademe.fr
Chambre d'agriculture :
Laura HENRY
Chargée de développement Durable
Tél. : 24 31 60
lhenry@canc.nc

LE VÉTIVER

« UNE TECHNOLOGIE VERTE POUR TOUS »

BONNES PRATIQUES

Fiche Technique

Déjà présente en Nouvelle-Calédonie, cette plante apporte des solutions réelles en matière d'agronomie et de préservation de l'environnement.
Les éléments de cette fiche technique, repris d'un document du ministère de l'agriculture de Polynésie française, présente l'utilité de cette plante très facile à multiplier et qui s'adapte à tout type de milieu.

LES ATOUTS DU VETIVER POUR L'AGRICULTURE

Le vétiver s'adapte à tout type de milieu :
• Dans l'eau comme en milieu aride ;
• de –10°C jusqu'à 48°C ;
• dans le sable lourd et l'argile alluvionnaire ;
• dans les sols de pH 3 à 10,5.
• Il n'est ni invasif ni colonisateur
• Il parvient à repousser après le feu
Sa limite : il tolère mal le manque de lumière.

Ses atouts sont multiples pour l'agriculture :
• Il améliore les sols
Grâce à son système racinaire qui peut descendre jusqu'à 6 mètres de profondeur, le vétiver améliore la structure et évite l'érosion :
- Les pentes et berges sont stabilisées ;
- L'infiltration dans le sol est améliorée de 20 à 50% (effet réservoir) ;
- L'humidité est maintenue ;
- Le ruissellement est ralenti de 70% ;
- Les sédiments sont filtrés à 90%.

• Il favorise le repeuplement végétal
Les autres espèces végétales profitent de l'amélioration du sol par le Vétiver. Ses racines remontent les éléments minéraux et l'eau en surface, ce qui bénéfice aux autres cultures.
• Il produit un effet brise-vent
Planté à côté des jeunes plants ou de cultures basses, il permet de limiter les effets néfastes du vent.
• Il constitue une barrière anti-insecte
Il est répulsif et/ou insecticide (chenilles, termites, moustiques…), grâce à ses composés naturels nommés « terpènes ». Il est attractif pour certains vers utiles à la protection des cultures.
• Il sert au paillage des cultures
Le Vétiver produit près de 30 tonnes/ha/an de biomasse. Son feuillage peut être fauché pour pailler les cultures.
• Il constitue un aliment pour les animaux d'élevage
Le Vétiver nourrit et sert de litière aux animaux. Il résiste aux piétinements et à la pression du broutage. Le vétiver poussant sur les déchets des élevages porcins présente des teneurs élevés de protéine crue, carotène et lutéine.
• Il peut être utilisé en ornement
La plante est esthétique grâce à sa tige rigide très droite. Elle est très utilisée dans les jardins car facile d'entretien (peu d'arrosage et peu d'engrais).

• Il assainit les eaux
Le vétiver diminue rapidement les teneurs en nitrates, phosphates, les métaux lourd ainsi que les résidus de produits phytosanitaires contenus dans le sol ou dans les eaux.
Il peut être utilisé en système hydroponique (voir photo).

Fiche Technique

LE VÉTIVER

« UNE TECHNOLOGIE VERTE POUR TOUS »

BONNES PRATIQUES

Comment multiplier le Vétiver ? Quelques repères techniques

Les méthodes les plus courantes pour multiplier le vétiver sont les suivantes :

- **Diviser des talles adultes à partir de touffes de vétiver ou plants-mères, donnant des boutures à racines nues pouvant être immédiatement plantées ou multipliées dans des sachets de pépinière (option choisie pour la présente fiche technique et détaillée plus bas).**
- Multiplication par bourgeons ou micro-multiplication pour une multiplication à grande échelle.
- Multiplication in vitro en utilisant une petite partie du plant pour multiplier à grande échelle.

Technique de multiplication par division de souches

Les étapes en pépinière :

1- Diviser les souches en éclats (environ 3 talles chacune)
2- Couper les racines à 5 cm du collet et les feuilles à 20 cm du collet
3- Mettre en pot ou poches forestières (20 à 25 cm de profondeur)
5- Tailler selon les besoins pour maintenir les feuilles à 30-50 cm
6- Entre 6 semaines (saison humide) et 3 mois (saison sèche), lorsque les racines émergent des poches, les peuvent être repiqués en pleine terre

Les boutures doivent être maintenues en milieu humide et ensoleillé jusqu'à la plantation.

Résultats attendus :

Taux de multiplication : environ 1 pour 30 au bout de trois mois.
Production : 700 - 800 boutures/m2/an.
A titre indicatif : une pépinière d'1 ha peut produire 100 à 150 km de haie.

La préparation du sol et le repiquage

- Epandre du fumier ou du compost et labourer en profondeur
- Faire en sorte que le sol soit bien imbibé d'eau (attendre une bonne pluie ou arroser abondamment)
- Bien disposer les racines vers le bas
- Arroser abondamment juste après le repiquage

Les atouts du Vétiver, en résumé

- Maintien et structure les sols
- Dépollue les eaux et les sols
- Insecticide, répulsif
- Bon paillage
- Plante d'ornement
- Favorise le repeuplement végétal

Sources principales :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA FORÊT, en charge de la promotion et de la formation aux métiers de la terre, de la souveraineté alimentaire et des biotechnologies - Papeete -TAHITI, Polynésie française - Fiche technique.

USAID/Haïti : Le système Vétiver, gestion durable de l'environnement naturel – 2010 – Manuel Technique.

Pour en savoir plus : Sur internet : www.vetiver.org • En contactant la Chambre d'agriculture.

LE PULVÉRISEUR À TRAIN DE DISQUES

FICHE TECHNIQUE

DÉFINITION TECHNIQUE :

Outil d'ameublissement superficiel à disques.

UTILISATIONS :

Ce matériel est classé comme outil de déchaumage et peut être utilisé comme outil de reprise du labour en émottage. Contrairement à certaines idées reçues, il ne s'agit pas d'un outil de labour.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- **Vitesses d'avancement entre 5 et 6 km/h;**
- **Profondeur de travail : 5 cm à 10 cm;**
- **Puissance absorbée (pour un rapport poids puissance de 48 à 50 kg/Ch);**
- **Gamme légère (60 kg/disque) : 20 à 25 Ch./m;**
- **Gamme moyenne (de 60 à 80 kg/disque) : 25 à 30 Ch./m;**
- **Gamme lourde (>80kg/disque) : 30 à 35 Ch./m.**

MODE DE FONCTIONNEMENT :

Les pulvériseurs à disques travaillent par effet de sectionnement et de retournement. En conditions friables à sèches, ils ont un léger effet de fendillement en avant des disques.

L'efficacité d'un pulvériseur à disques dépend avant tout de son poids et du degré d'ouverture des disques (angle d'attaque) :

- **Pulvériseur type Off Set» (montage des disques en V) :**
  - **Angle d'ouverture du train avant = 15 à 20°;**
  - **Angle d'ouverture du train arrière = 25 à 30 °.**
- **Pulvériseur type «Tandem» (montage des disques en X) :**
  - **Angle d'ouverture du train avant : 10 à 25 °;**
  - **Angle d'ouverture du train arrière : 10 à 25 °**

DIFFÉRENTS MODÈLES :

Modèle autoporté en V (Off Set) :
Les deux trains de disques sont disposés en V avec des angles d'ouverture variables mais jamais identiques.
Ils ont une capacité de pénétration assez importante du fait d'un poids assez lourd non reporté sur le tracteur.

Modèle autoporté en X (Tandem) :
Il s'apparente à un couplage de deux pulvériseurs en V. Ils sont plus stables que les modèles précédents avec un réglage des angles avant arrière similaires. Tout comme leur homologue en V, ils sont déconseillés en reprise de labour.

Modèle porté en x ou en V :
D'un faible poids, ils sont réservés aux tracteurs de petite puissance (moins de 75 Ch.). Ils valorisent mieux la capacité de traction du tracteur mais ont un pouvoir de pénétration assez faible. Ils peuvent être employés également en reprise de labour.

AVANTAGES

- Grande capacité à pré-enfouir la matière organique.
- Production importante de terre fine en conditions friables à demi sèches.
- Bon travail de nivèlement.
- Faible sensibilité aux encombrements comme les racines superficielles, cailloux,…

INCONVÉNIENTS

- Le rapport poids/puissance du tracteur est fondamental (50 kg/Ch.).
- Equilibre des masses (lestage du tracteur) doit être réalisé avec grande précision.
- Effet de bouturage très marqué.
- Valorise peu les capacités de traction du tracteur.

REMARQUES PARTICULIÈRES :

Un pulvériseur à disques n'est pas une charrue ! Ils sont souvent confondus avec les charrues «ROME», qui sont des pulvériseurs forestiers tractés par des chenillards du type bull dozer.

Les formations machinisme agricole

La plateforme machinisme agricole de la Chambre d'agriculture dispense de nombreuses formations à des stagiaires d'horizons divers. Ces formations sont destinées à tous les agriculteurs inscrits au registre de l'agriculture, aux employés d'exploitation agricole ou sylvicole qui en feraient la demande et aux techniciens conseillers des services de développement ruraux. Elles sont gratuites, leurs financements sont assurés par les provinces, la DFPC, via les CFPPA.

La base de la plateforme machinisme agricole (PMA) à Pouembout est désormais équipée à 85%. Il reste encore quelques agencements à réaliser et équipements à acquérir mais cela ne l'empêche pas d'être pleinement opérationnelle. Les différentes sessions inscrites au programme 2013 ont permis de dispenser des formations de niveau V, qualifiées d'initiation, afin de permettre une remise à niveau des cours et des méthodes, et d'évaluer au plus près les besoins réels. Le but étant d'améliorer les contenus des formations à venir ou le cas échéant en créer de nouvelles.

En 2013, le volume de formation réalisé avoisine les 1000 heures :

- 11 formations thématiques «petits matériels» réalisées en tribu (Province Nord): environ 200 heures.
- Une formation longue durée «conduite et entretien des matériels agricole» pour le compte du CFPPA NORD DFPC : 260 heures d'intervention.
- Trois formations agriculteurs «conduite et entretien des matériels agricoles» dont une décentralisée sur l'Île des Pins : 3x70 heures.
- Une formation éleveur sur le thème de l'implantation d'un pâturage : 21 heures.
- Une formation destinés aux attributaires d'une DIA Province Sud et Nord : 40 heures.
- Deux formations pour le compte du CFPPA Sud (UCARE) : 105 heures
- 3 formations réalisées en Polynésie Française pour le compte du CFPPA de Moorea : 140 heures

Un outil moderne

Les moyens techniques sont high-tech sans pour autant être qualifiés de démesurés. Il s'agit, au travers des formations et des démonstrations (journées techniques) réalisées, de permettre aux agriculteurs d'appréhender, en plus des cours traditionnels, ce que seront les équipements agricoles dans un futur proche avec comme souci majeur la réduction des coûts liés à l'utilisation et aux dimensionnements des équipements agricoles.

L'équipe de formation est complète mais ne sera pleinement opérationnelle qu'à partir du mois d'avril 2014, période à laquelle le technicien basé à Pouembout, Lorenzo Zinni, reviendra de formation. Il a déjà réalisé des formations en 2013 et fort d'une expérience acquise en métropole au travers de stages et de formations en centre spécialisé, il saura mettre ses nouveaux acquis au service des agriculteurs de la Nouvelle Calédonie.

En 2014, l'antenne PMA Îles loyauté située à Maré devrait être opérationnelle. Elle aura comme vocation de s'intéresser aux spécificités de l'agriculture des Îles Loyauté. Léon Wauté, nouveau technicien recruté pour gérer techniquement cette antenne, réalisera une enquête durant les mois de décembre et janvier sur les trois îles Loyauté afin d'évaluer au plus près les besoins et au final élaborer des programmes de formation adéquats.

Johnny Messet,
porcher à la SCIATA

Le porcher est un salarié agricole spécialisé dans l'élevage porcin. Il intervient sur les différentes étapes d'un cycle d'élevage : maternité, alimentation des cochons et surveillance de leur état de santé, administration des premiers soins. Il s'agit d'un métier polyvalent de l'élevage.

Son parcours

Johnny Messet a toujours oeuvré dans le milieu agricole. En 2001, il est embauché à la SCIATA pour d'abord s'occuper des barrières. Très vite, on lui propose de le former et de travailler sur l'élevage de porc. Il est formé par le directeur sur différents les postes de l'élevage : maternité, sevrage, engraissement et verraterie.
Les quelques mois de formation sur l'exploitation lui ont permis d'acquérir une vision générale de l'élevage. Fin 2001, il lui est proposé de prendre le poste de porcher à la maternité. Son métier, il l'apprend d'abord aux côtés du directeur puis l'expérience va faire le reste. Il est aujourd'hui aidé d'un second car seul, il ne pourrait pas faire face aux nombreuses tâches quotidiennes liées à son poste. Ses tâches vont de la surveillance des naissances jusqu'au sevrage. A ce stade les porcelets changent de bâtiments et c'est un autre porcher, lui aussi spécialisé, qui prend le relai.

Détails des activités

Le planning est défini de manière hebdomadaire.
Lundi : castration de la centaine de porcelets nés la semaine précédente.
Mardi : tatouage des porcelets. Une distinction est faite entre les porcelets destinés à l'abattage et ceux, issus de semences sélectionnées, qui sont destinés à la reproduction.
Mercredi : mise bas. Les truies sont préparées le mardi pour une mise bas le mercredi. Une truie peut donner naissance jusqu'à 18 porcelets et une vingtaine de truies mettent bas chaque semaine. Les nouveau-nés sont alimentés par les mères pendant 21 jours.
Jeudi : sevrage. Après trois semaines, les porcelets sont sevrés et les truies repartent à la verraterie. Il faut ensuite laver et désinfecter les lieux pour pouvoir accueillir les truies suivantes.
Vendredi : consacré généralement à la préparation du travail de l'équipe du week-end.
Toutes les semaines, la vingtaine de truies mettent bas jusqu'à 100 porcelets, en moyenne. Le porcher nettoie quotidiennement les places des truies, vérifie l'état du matériel, surveille les naissances, donne les premiers soins... Il faut surveiller la température des animaux, détecter les signes d'une éventuelle maladie et surtout réagir vite car les maladies peuvent vite se propager. Un métier aux multiples facettes !

Une offre qui s'adapte à la demande

Les formations prévues en 2014 évolueront, car de nombreux agriculteurs ayant suivi une première formation, souhaitent se perfectionner avec entre autre, une prise en compte des interactions équipements–sols–climat. De nouvelles formations très spécialisés sous forme de modules (matériels d'épandage, de semis, utilisation de l'électronique embarqué, travaux d'atelier,…) sont d'ores et déjà réalisables.

Il est cependant important que tous ceux et celles qui souhaiteraient participer à ces formations qu'elles soient généralistes, ou spécialisées, s'inscrivent auprès de leurs services de développement avec copie de leur demande auprès du pôle formation de la Chambre d'agriculture. Dès le début janvier un programme complet sera édité.

Enfin, le programme destiné aux techniciens conseillers n'ayant pas pu être mis en place en 2013, il sera reconduit en 2014 et consultable sur le site internet de l'IFAP.

La Cotonnière
ferme de chasse, un lieu où il fait bon vivre

Sur la commune de Boulouparis, la cotonnière est un paisible lieu situé en bordure de mer. Sur 350 hectares, Marthe Bourgine y propose une activité très prisée par les Calédoniens et les touristes, la pratique de la chasse… Portrait.

Marthe Bourgine, mère de quatre enfants, fait partie de ses femmes qui bien que n'ayant pas toujours bénéficié des commodités et du confort que l'on connaît aujourd'hui, se dit avoir eu une vie simple, parfois dure peut-être, mais heureuse.

Son parcours

Marthe a commencé son métier d'enseignante dans le public en 1954, poste qu'elle occupe 8 ans. Puis, elle décide de se consacrer à ses enfants et devient mère au foyer. Dix ans plus tard, Marthe reprend ses fonctions dans l'enseignement privé pour une période de 13 ans.
C'est en 1988 qu'elle entre dans l'association du centre de retraite Fondation Kiwanis de La Foa. Le centre est à ce moment-là présidé par Monique Forest. Marthe occupe successivement les postes de secrétaire et trésorière. Plus tard Marthe lui succède, puis conserve la présidence jusqu'en janvier 2011, après avoir atteint son dernier objectif : adjoindre au complexe existant réservé à des personnes âgées en perte d'autonomie, 12 bungalows, une salle commune et une unité de 6 lits pour personnes dépendantes physiquement.
En mars 2014, Marthe terminera son cinquième mandat d'adjointe à la mairie de Boulouparis.

La chasse à la Ferme, une activité très prisée

En 2001, Marthe Bourgine a pour projet d'ouvrir son exploitation à des chasseurs. En effet, à cette période, des hordes de cerfs sont apparues sur ses terres, dévastant les pâturages, qui ne suffisent plus à leur élevage de bovins. *« Je pensais que des chasseurs pourraient réguler ces troupeaux. Ce ne fut malheureusement pas le cas. Aujourd'hui encore, dès la tombée de la nuit, gros mâles, daguets, biches et faons sont dans la cour…. »* souligne-t-elle.
C'est alors en 2004 qu'elle signe une convention avec la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie.

Cela fait donc 12 ans que son activité est en place. Depuis, pratiquement tous les weekends sont réservés ! Il y a même des habitués retraités qui viennent en semaine. *« J'ai deux sortes de clients : ceux qui viennent pour se faire une réserve de steaks, et ceux qui aiment marcher et profiter du grand air »* précise Marthe.
Tous les mordus de chasse pourront pratiquer la chasse aux cerfs, aux dindons, et aux cochons sauvages.
Marthe propose également un bungalow F3 loué au tarif de 5 000 F/nuit pour 4 personnes, et 1 000 F par personne supplémentaire.

Info pratique

Une adhérente du réseau Bienvenue à la ferme

Marthe est adhérente au réseau depuis 2000. A l'époque, elle en entend parler au Conseil économique et social au cours d'une réunion sur la commune de La Foa. Quelques temps plus tard, c'est Maryse Vidoire, ancienne présidente de la commission Bienvenue à la ferme, qui lui en parle à nouveau. Pensant que c'était une bonne manière de se faire connaître, elle décide d'y adhérer. Ce que qu'elle a apprécie c'est *« une très bonne ambiance au sein du réseau avec des réunions animées et une ambiance très conviviale ».*

Infos pratiques :
Seuls les chasseurs munis d'une carte de membre de la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie sont autorisés à venir chasser.
Les chasseurs de trophées étrangers viennent habituellement à la période du rut de juillet à octobre.
La chasse se pratique sans chien.
Chaque chasseur peut être accompagné d'une personne.
Tarifs : 3 000 F par chasseur et par jour de chasse + tarif appliqué par la convention signée avec la Fédération pour chaque bête abattue.

Comment vous rendre à la Cotonnière ?
L'exploitation est située à environ 15 km au nord de la commune de Boulouparis, du côté du bord de mer. La Cotonnière est ouverte toute la semaine de 5h à 18h (selon les saisons). N'hésitez pas à réserver par téléphone, par fax ou par email.

Contact :
Marthe BOURGINE :
Tél : 35 17 37 / 99 30 64
bourgine.m@canl.nc

Ancienne présentation

Nouvelle présentation

EN BREF : Des nouvelles du réseau Bienvenue à la ferme…

Le Réseau Bienvenue à la ferme va prochainement rééditer son guide, qui paraitra dans les offices de tourisme et point i sur tout le territoire, sur les antennes de la Chambre d'agriculture et autres points relais.

Nombre d'adhérents en début d'année 2013 : 43 adhérents

• Les sortants> 2013 :
La pépinière Eriaxis (Mr et Mme VILLEGENTE)
Les Gourmandises Calédoniennes (Mr et Mme MORLET)
• Les nouvelles entrées au réseau :
Paita Orchidées (Mr et Mme MARIE Pranee et Germain) sur le Mont Mou
Les écuries SONADOR (MALAISSE Gilles et MOUSSET Madeleine) sur Paita

Contact BAF : 44 23 48

Les **petites annonces** agricoles

Animaux

à vendre

13904 - **Vends génisses 26 mois** 130 000 F Tél : 75 96 54

13805 - **1 Taureau Bramousin de 4 ans** / 250 000F - Tél : 78 82 66

13804 - **Tontouta - Vends agnelles 1 an** Tél : 46 93 14

13707 – **Bœufs** Tél : 79 80 48

13706 - **Taureau SANTA, agé de 7 ans classe espoir** 180 000F Tèl : 44 31 08

13705 - **11 génisses F1 brahmousines de 10 à 12 mois.** Prix : 90 000 F/unité Tél : 76 17 71/42 77 65

13703 - **La Foa - vends troupeau de vaches Bramousine, Limousine** Tél : 78 92 35

13601 - **Brebis** 15 000 F - Tél : 90 26 22

Emploi

13609 - **Niveau brevet professionnel en aménagement paysagé cherche emploi** Tél : 83 36 97

13608 - **Recherche emploi de stockman sur tout le territoire - possède une bonne expérience dans le milieu équestre.** Tél : 72 52 09

13602 - **Boulouparis - Recherche Employé** agricole - Tél : 35 18 46

Matériels

à vendre

13903 - **La Foa - Vends tracteur New holande TD75D** (1,6 MF) – Tél : 75 26 49

13807 - **Godet Mailleux 4 EN 1 pr MXT8 pics piocheurs soudés, attelage Master Attach boulonné TBE** - 600 000 F. Tél : 47 67 70 / 79 10 24

13806 - **Ensileuse à maïs TAARUP 101 TBE** - 600 000 F. Tél : 47 67 70 - 79 10 24

13708 - **Tracteur Hurliman - 100 CV, climatisé avec godet. 100 h de marche , moteur et embrayage refait.** Prix 2 800 000 F - Tél : 78 30 90

13604 - **Poya - Pelle 951 en état de marche** - 600 000 F / **Covercrop 20 disques** 600 000 F - Tél : 77 40 28

13509 - **Tracteur New Holland 95 cv** 2 800 000 f - **Enrouleur 90/400** 1 000 000 f - **Gaïc 2,50m** 1 000f /u Tél : 82 26 25

Recherche

13506 - **Recherche un moteur IVECO 3 CYLINDRES** - Tél : 35 18 46

Terrains

Location

13802 - **Cherche moniteur diplômé pour développement randonnée équestre sur ilot Puen de 300 ha à Boulouparis.** Tél : 76 01 50

à vendre

13801 - **Païta - Production et vente de fleurs + foncier 2 ha constructible + maison serres docks.** Tél : 77 61 61

13702 - **Mouirange - terrain plat de 2,8 ha arboré avec rivière.** Prix : 26 MF - Tél : 41 50 51

13607 - **Haute Pouéo commune de Bourail - Propriété à vocation agricole d'une superficie de plus de 100 ha, avec habitation 100 m²** - Tél : 79 82 66

13603 - **Au Cap à Bourail - terrain de 19ha45 en bord de rivière, entièrement cloturé** - Tél : 79 51 77

13520 - **Poya - Propriété d'élevage de 165ha + location cheptel complet, 3 chevaux, matériels, maison d'habitation, 2 docks** Tél : 84 89 39

13519 - **La Foa, lieu dit Pierrat 20 ha** prix 30 MF - Tél : 44 34 59 / 86 92 67

13513 - **Mouirange - A vendre exploitation agricole de 33 ha pour cause de santé, excellent chiffre d'affaires** Tél : 77 29 22 / 43 59 20

13505 - **Païta - Terrain de 9 ha Forêt avec grand creek pour amoureux de la nature.** Prix 20 MF - Tél : 84 49 91

13504 - **Païta - Terrain de 12 ha Pâturage Forêt.** Prix 25 MF - Tél : 84 49 91

Recherche

13902 - **Jeune agriculteur cherche foncier de 50 à 70 ha sur la zone de Païta/Tontouta en vue d'une installation en élevage ovin + diversification** Tél : 82 61 04

13704 - **Bourail - recherche terrain (Nekou, Col Daoui, Nandaï), calme entre 1 et 5 ha** Tél : 41 53 31 (dom) - 44 12 36 (bur)

13701 - **Région de la Foa - Recherche terrain entre 10 et 20 ha** Tél : 92 16 88

13508 - **Dumbéa - Agriculteur recherche terrain de 2 à 5 ha - Faire offre** Tél : 76 64 50

végétaux

13803 - **Achète fruits en grosses quantités, Bananes, papayes, oranges, pamplemousses.** Tél : 42 72 64 / 79 94 11

13906 - **Agriculure au Mont Dore met à disposition 25 ha de pâturage à faucher.** Tél : 76 41 55 / 43 34 82

Pour passer votre annonce dans la Calédonie agricole et sur le site internet de la Chambre d'agriculture, renvoyez le coupon ci-dessous à Chambre d'agriculture BP111 Nouméa ou par mail à pardorino@canc.nc.
Vous avez aussi la possibilité de nous faire parvenir par mail une photo pour illustrer votre annonce (site internet uniquement).

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : .....

Rédigez votre annonce en majuscule, une lettre par case, un vide entre chaque mot

Cochez la rubrique correspondant à votre annonce :

- ❑ Demande d'emploi
- ❑ Offre d'emploi
- ❑ Matériel
- ❑ Terrain
- ❑ Animaux
- ❑ Autres

La Calédonie AGRICOLE